



Connecter performance et environnement :

PARI TENU !



IMPRIMERIE COURAND

La PME familiale économise grâce à son souci de l'environnement



Date de création :
1906

Entreprise indépendante
et familiale depuis 4
générations

50 collaborateurs



L'imprimerie Courand et Associés est une imprimerie de labour offset et numérique. Familiale et solidement ancrée en Nord-Isère, notre entreprise a évolué à travers les époques. Quatre générations se sont succédées, tout en conservant un attachement dans leurs racines locales ainsi qu'un amour profond de leur métier.

La société évolue et les problématiques environnementales et sociétales nous incombent dans notre quotidien. Chaque jour, dans nos démarches, notre imprimerie s'efforce de progresser, en faisant de ces enjeux une priorité. Dans notre manière de travailler et aussi dans notre manière d'investir, nous nous posons systématiquement la question de savoir si notre

orientation et nos choix correspondent à des technologies, des processus ergonomiques et propres (utilisation d'encre végétale, de papiers recyclés, etc.). Nous restons en adéquation avec nos deux axes majeurs de travail qui sont : "la gestion des déchets" et "la maîtrise énergétique".

La protection de l'environnement et de sa biodiversité fait partie de la politique de développement durable de notre imprimerie. Imprimons vert, imprimons propres : optimisons ensemble la qualité de l'air pour limiter la pollution atmosphérique et le changement climatique ; limitons notre consommation d'eau potable dans nos techniques d'impression ; utilisons tant que possible les énergies renouvelables !

Un accompagnement partenarial ADEME, CCI et CMA

L'imprimerie ICA a un long passé collaboratif avec les réseaux consulaires et l'ADEME. Après un engagement dans le dispositif Imprim'Vert avec le soutien de la CMA de l'Isère, Courand & Associés bénéficie d'un pré diagnostic environnement puis d'une visite énergie réalisés par la CCI Nord Isère. En 2013, ICA va plus loin en intégrant le collectif régional d'entreprises "Optim'Déchets" pour améliorer la gestion et la prévention de ses déchets. Avec le soutien financier de l'ADEME, ICA franchira un nouveau cap en réalisant une première mondiale avec l'installation d'un nouveau système d'alimentation automatique des encres pour la technologie H-UV. Pari réussi : suppression de 9000 pots d'encre souillés, diminution de 1,37 tonnes de déchets dangereux, 1,8 tonnes de carton valorisés, gain de productivité (alimentation directe des machines...) et amélioration des conditions de travail des salariés.



ADEME, CCI et CMA

Vingt ans de partenariat au service des entreprises



Le programme “Objectif environnement” a été initié il y a près de 20 ans quand, en 2002, l’ADEME, les CCI et les CMA de la région ont décidé conjointement de soutenir la création de postes de conseillers environnement dans les structures consulaires.

Au fil des années, le réseau s’est organisé et structuré autour d’une stratégie régionale commune permettant de **proposer aux entreprises d’Auvergne-Rhône-Alpes un soutien opérationnel axé sur la performance et la compétitivité.**

Agir sur la prévention de ses déchets, optimiser ses consommations d’énergie, investir dans une technologie propre, etc. sont autant de préoccupations qui peuvent être prises en charge par les conseillers environnement à travers la réalisation d’un diagnostic, l’identification d’un partenaire et d’un expert ou encore la mise en relation avec d’autres chefs d’entreprises.

Les formats d’accompagnement déployés dans le cadre de ce partenariat varient. Ils sont à la fois individuels et collectifs et peuvent recouvrir des prestations de premier niveau comme des expérimentations selon la maturité des entreprises.

FINALITÉ DU PARTENARIAT

Contribuer à l’amélioration de la compétitivité des entreprises en les impliquant dans la transition énergétique et le déploiement de l’économie circulaire, viser une utilisation efficiente des ressources et une réduction de leurs impacts environnementaux (approche sites et produits).

OBJECTIFS

Accélérer le passage à l’acte des entreprises en cohérence avec les dynamiques de territoires en les positionnant comme des acteurs économiques engagés dans la transition énergétique et écologique de leurs territoires.

CIBLE

Les entreprises bénéficiaires sont prioritairement les PME et TPE tous secteurs d’activités confondus.

PRINCIPE

S’appuyer sur une approche “ressources et coûts” pour renforcer la compétitivité des entreprises tout en diminuant leur empreinte environnementale.

En chiffres

4 000 pré-
diagnostics
environnement

2000
visites
énergies

160
accompagnements
“TPE/PME gagnantes
sur tous les coûts”

ENVIRONNEMENT

Auvergne-Rhône-Alpes, une région pilote



Transition Energétique

La consommation d'énergie est inhérente à toute activité économique. La maîtrise des consommations d'énergie constitue une opportunité voire une nécessité économique qui se conjugue avec les impératifs de réduction des émissions de CO₂, de promotion des énergies renouvelables (EnR), d'éco-mobilité et de réduction des consommations d'énergie.

L'objectif des CCI et CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes est de promouvoir la maîtrise des consommations énergétiques des entreprises en les accompagnant pour mieux connaître leur situation énergétique, identifier des gisements d'économies d'énergie et mettre en œuvre des actions de suivi et de maîtrise des consommations d'énergie. Il s'agit également de valoriser de nouveaux modes de consommation notamment en ayant recours à l'effacement, à l'autoconsommation ou aux énergies renouvelables. Les CCI et les CMA s'impliquent également régionalement ou localement dans les multiples démarches et dynamiques collectives telles que les plans climat territoriaux (PCET), les territoires à énergie positive (TEPOS), les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique visant à optimiser l'utilisation des ressources naturelles (matières premières, énergie, eau) en diminuant le gaspillage et en créant des opportunités.

Les CCI et les CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes accompagnent leurs ressortissants pour mettre en œuvre des politiques de réduction des déchets, de réemploi et de recyclage. Il s'agit également d'agir sur la conception et la durée de vie de leurs produits, de promouvoir la réparation par des professionnels ou encore d'initier collectivement le développement de synergies industrielles.

L'approche "gagnant-gagnant" du modèle d'économie circulaire permettra in fine de réduire les coûts de production (matière, énergie, eau...), de limiter la dépendance aux matières premières (pilote la rareté) voir de développer de nouvelles perspectives de valeur ajoutée par la vente de sous-produits ou de déchets.

Les CCI et les CMA sont des acteurs légitimes et compétents pour inciter les entreprises à prendre conscience de l'opportunité que ce changement de modèle peut constituer et pour les accompagner vers ces mutations.

Focus sur deux prestations phares

➔ Visite Énergie

Pour permettre aux entreprises d'optimiser leurs consommations énergétiques, les CCI et les CMA réalisent des prestations d'accompagnement de premier niveau, appelées "visites Énergie", destinées à connaître les principaux postes de consommation, analyser la répartition des consommations et des coûts associés, identifier des gisements d'économies et mettre en œuvre des bonnes pratiques.

MOYENNE DE 12% D'ÉCONOMIE DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

➔ TPE & PME gagnantes sur tous les coûts

Optimiser les flux énergie, matières, déchets et eau pour augmenter sa rentabilité, c'est ce que proposent aux entreprises les CCI et les CMA en les accompagnant à identifier concrètement les pertes cachées, à calculer leurs coûts et surtout à les réduire pour générer des gains.

MOYENNE D'ÉCONOMIE DE 3,5 K€ HT / AN



ÉDITO / Jérôme d'Assigny

Directeur régional de l'ADEME
Auvergne-Rhône-Alpes



L'ADEME a toujours collaboré avec le monde des entreprises, ce qui est une évidence tant leurs activités sont au cœur des enjeux de transition écologique : capacités d'innovation et de création de valeurs, d'emplois, utilisation de matières premières, consommations énergétiques, flux de logistiques, mobilisation des collaborateurs et des partenaires, etc.

Il est aussi vrai que le contexte a fortement évolué. Il y a bien sûr une croissance faible et un prix des énergies fossiles relativement bas. Il y a aussi la révolution numérique qui bouleverse les modes de fonctionnement traditionnels. L'ère de l'entreprise "connectée", avec les nouvelles capacités de pilotage et de gestion qu'elle apporte, nous conduit à accompagner une triple transition : énergétique, écologique et numérique.

Nous souhaitons, avec les entreprises, accompagner leur capacité à créer de la valeur par la performance énergétique et environnementale tout en accélérant et généralisant l'engagement de toutes les entreprises dans cette transition.

C'est le sens du partenariat que nous renouvelons avec le réseau des Chambres des Métiers et de l'Artisanat et celui des Chambres de Commerce et d'industrie. À partir d'objectifs clairs, partagés et de moyens dédiés, notre volonté est d'accompagner prioritairement les TPE et PME dans une utilisation efficiente des ressources (matières premières, énergie et eau). Il s'agit bien de dégager des marges de compétitivité tout en réduisant les impacts environnementaux et sanitaires de nos activités. Transition énergétique et économie circulaire s'incarnent alors dans des outils très pragmatiques tels que les pré-diagnostic de flux de l'opération "TPE PME gagnantes à tous les coûts", les visites énergies ou des opérations collectives innovantes autour de l'éco-conception ou de la mobilité, par exemple.

Enfin, nous sommes convaincus que, s'il est nécessaire d'avoir une impulsion nationale forte, ce sont bien les acteurs locaux qui atteindront les objectifs de la réduction par quatre des gaz à effets de serre à l'horizon 2050. Notre partenariat fait un lien fort avec les actions entreprises en ce sens par les territoires.

L' ADEME

L'ADEME participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.



ÉDITO / Serge Vidal

Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CRMA)



Avec la crise et les mutations économiques, l'environnement est devenu pour les entreprises artisanales un enjeu capital, notamment au sein même de leur propre structure pour devenir des utilisateurs vertueux et des consommateurs plus avertis tout en réalisant des économies substantielles.

L'environnement permet également à nos entreprises d'accéder à de nouveaux marchés : rénovation énergétique, énergies renouvelables, mais aussi de s'inscrire dans de nouveaux modes de consommation de la clientèle : réduction du gaspillage alimentaire, favoriser la réparation, privilégier la consommation et la production locales.

Depuis 2001, le réseau des CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes travaille en étroite collaboration avec l'ADEME et s'est fixé comme objectif d'accompagner les entreprises artisanales en les aidant à répondre aux grands enjeux énergétiques et environnementaux du 21^e siècle.

Quelle région voulons-nous pour demain ? Une population encore plus concentrée dans les grandes agglomérations et métropoles (aujourd'hui 78% de la population réside en zone urbaine) ou bien des hommes et des femmes qui répondent aux enjeux du "développement durable" en étant présents et en créant de la richesse sur l'ensemble du territoire, tout en bénéficiant d'une meilleure qualité de vie personnelle et professionnelle ? C'est la réponse qu'offre actuellement l'artisanat, première entreprise de la région.

Grâce à ce partenariat régional avec l'ADEME pour les années 2018 à 2020, chaque artisan, quel que soit son secteur d'activité, peut, s'il le souhaite, faire appel à l'un des conseillers d'une CMA pour bénéficier d'un diagnostic global qui prendra en compte l'ensemble des dimensions économiques et environnementales de l'entreprise.

La CRMA Auvergne-Rhône-Alpes

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public qui coordonne le réseau des 12 Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales de la région.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat inscrivent leur action dans une relation de proximité avec les entreprises artisanales de la région pour les soutenir dans leur développement tout au long de leur vie, depuis la création jusqu'à la transmission de l'activité. L'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 175 000 entreprises, 290 000 salariés et également 20 000 apprentis.

Faire de l'Artisanat un partenaire à part entière de la politique régionale, lui donner une place prépondérante au sein des programmes d'aménagement des territoires et l'accompagner dans la construction d'une stratégie de développement : telles sont les ambitions du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes.

ÉDITO / Philippe Guerand

Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes(CCIR)



Les entreprises doivent s'adapter à un contexte en perpétuelle évolution. Les actions engagées au titre du développement durable doivent répondre de façon équilibrée et intégrée à des enjeux multiples impliquant les piliers sociétaux, économiques et environnementaux.

La nécessité de réduire les coûts de production, de sécuriser les filières d'approvisionnement, les exigences des pouvoirs publics et des donneurs d'ordre, les attentes des consommateurs, des employés et des populations, les contraintes des marchés internationaux font du développement durable un facteur majeur de compétitivité et une source importante d'innovation.

La stratégie développement durable des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes repose sur une vision opportuniste et la mise en œuvre d'une offre d'accompagnement rationnelle, proche des territoires et des besoins des entreprises avec un objectif clair et affiché de rentabilité et de retour sur investissement.

Notre mission consiste à positionner les entreprises de notre région comme des acteurs économiques engagés dans la transition énergétique et écologique de leurs territoires.

Le renouvellement du partenariat régional avec l'ADEME pour les années 2018 à 2020 va permettre de mobiliser des moyens financiers et humains au bénéfice des entreprises de la région pour leur apporter un soutien dans de nombreux domaines : prévention de la production et gestion des déchets, transports de marchandises et mobilité des salariés, écoconception, synergies industrielles, performance énergétique, etc.

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes

La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes est née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des CCIR Rhône-Alpes et Auvergne. Avec les CCI territoriales, elle constitue un réseau de proximité au service des entreprises et des territoires. Gérées par des chefs d'entreprise, elles ont pour missions principales :

- représenter les intérêts généraux des 370 000 entreprises de la région
- éclairer les décisions des pouvoirs publics et des entreprises grâce à leur observation et leurs analyses fines de la vie économique
- accompagner le développement des entreprises à tous les stades de leur vie.

Ces appuis qui vont de la simple information à l'accompagnement individuel concernent entre autres les domaines de la création, transmission, reprise, de la formation, de l'international, du développement durable, de l'innovation, des partenariats européens, du développement commercial et marketing, du tourisme, de l'intelligence économique...

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Un territoire, des partenaires pour vous accompagner



Contacts presse



ADEME

Delphine EYMARD

04 72 83 46 23

delphine.eymard@ademe.fr

www.auvergne-rhone-alpes.ademe.fr



CRMA

Audrey STIMAMIGLIO

04 72 44 15 62 – 06 73 41 76 02

audrey.stimamiglio@crma-auvergnerhonealpes.fr

www.crma-auvergnerhonealpes.fr



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CCIR Auvergne-Rhône-Alpes

Julie DRUGUET

04 72 11 43 61 – 06 74 96 66 04

j.druguet@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

